

La Petite Roquette



2007

Ce passant tranquille ignore peut-être qu'il franchit la porte principale de la prison de la Petite Roquette. Construite en 1836, elle fut d'abord une prison pour enfants et devint par la suite une prison de femmes. Détruite en 1974 pour faire place au jardin, il n'en reste que ce portail. Le promeneur attentif remarquera sur la chaussée au carrefour des rues de la Croix Saint Aubin et de la Roquette un autre vestige. Les dalles de granit qui servaient à caler la guillotine qui était érigée devant la prison ont elles aussi été conservées. La plaque apposée sur la guérite de gauche indique que plus de 4 000 détenus ont été incarcérés dans la prison de la petite Roquette par l'occupant allemand pendant la guerre de 1939-1945. *(Postée par Gérard Lavalette le jeudi 3 mai 2007 pour le piéton de Charonne)*

Faut-il détruire la Petite-Roquette ?

Les jours de la Petite-Roquette sont comptés. C'est en principe au début de 1973, au plus tard, que les quelques trois cents prisonnières encore incarcérées dans le vieux pénitencier, situé dans le 11^e arrondissement, tout près du cimetière du Père-Lachaise, doivent être transférées à Fleury-Mérogis (Essonne).

Comme la plupart des établissements d'importance, construits après la révolution, celui-ci fut édifié sur un terrain des biens nationaux, en l'occurrence le domaine du couvent des Sœurs hospitalières de la Rochette (que l'on prononçait Roquette, d'où l'orthographe qui a prévalu). Le terrain fut attribué au département de la Seine et il y fut bâti deux prisons, la grande et la petite Roquette.

La première, destinée aux hommes, eut une existence éphémère. Construite à partir de 1837, achevée en 1887, elle fut rasée entre 1898 et 1900. La prison pour femmes fut ouverte dès 1856. Mais on commença par y placer des mineurs délinquants, qui y demeurèrent jusqu'en 1930¹. Quelques habitants du quartier se souviennent encore aujourd'hui de l'intermède inattendu que constitua pendant la grande guerre l'occupation des locaux par l'armée américaine. Et c'est seulement en 1932 que les femmes « récupérèrent » les locaux qui leur étaient destinés à l'origine.

D'ici à dix-huit mois, la Ville de Paris, héritière du défunt département de la Seine, va donc pouvoir profiter du terrain. Mais, par une étrange volonté de l'Etat, elle se voit contrainte de payer pour racheter cet espace qui n'avait été que prêté. La convention passée à l'époque de la construction - et qui fut confirmée en 1954 - stipulait clairement qu'en cas de désaffectation le terrain reviendrait sans frais au département. Pourtant, en 1964, le gouvernement fit voter une loi de finances qui annulait unilatéralement ces dépositions et déclarait le terrain propriété de l'Etat.

Une spoliation

Cette spoliation vient d'être évoquée à l'Hôtel de Ville durant la dernière session du Conseil de Paris, quand il fut exposé aux élus que l'Etat était disposé à céder à la Ville les 2,5 hectares du terrain pour la somme de 31 millions (soit 1240 F le mètre carré), auxquels il faudra ajouter les frais de démolition de l'énorme bâtisse qui dépasseront probablement les deux millions. Ainsi disposerait-on d'une réserve foncière qui manque à l'arrondissement pour aménager squares, aires de jeux, logements et équipements sociaux.

¹ La réalité de l'univers carcéral des enfants, l'historienne Michelle Perrot l'a suivie pour nous dans le cadre d'une expérience unique, à la Petite Roquette, où les enfants errants sont enfermés dès l'âge de sept ans. Lire ou relire, Les enfants de la Petite-Roquette, Michelle Perrot, *L'Histoire n°100*, mai 1987, p. 30-38. (Note de Philippe Poisson).

L'addition semble lourde à certains édiles, qui admettent mal d'avoir à supporter le prix d'une confiscation qui est, ont-ils exposé, « *le seul fait du prince* ». Aussi, M. Maurice Berlemont (communiste) et M. Michel Salles (socialiste) ont-ils réclamé une modification de la loi de finances de 1964 afin que la Ville de Paris jouisse sans rachat de son bien.

M. Christian de la Malène (U.D.R.), rapporteur général du budget, qui défend le principe de l'acquisition de la Petite-Roquette à l'Etat, fait valoir que si, par extraordinaire, une telle modification législative était votée par l'Assemblée nationale, le gouvernement renoncerait certainement à désaffecter la Roquette. On aboutirait ainsi, dans la pratique, à priver la ville d'une possibilité de rénovation pourtant indispensable. La majorité du Conseil de Paris a donc fait connaître, le 25 juin dernier, son intention d'être acheteur.

Pas de rejet « a priori »

Le dernier obstacle au transfert des détenus apparaît donc levé et, déjà, l'administration parisienne prépare méthodiquement un programme qui pourrait comprendre un tiers d'espaces verts, un tiers d'équipements publics, tels que terrains de sport, dispensaire, crèche, maison de jeunes. Le troisième tiers serait réservé à des logements de type H.L.M. ou I.L.N. Une solution, cependant, ne semble pas avoir été examinée, celle de la conservation du pénitencier et de sa réutilisation par la ville. A l'exception des riverains dont les fenêtres plongent par-dessus les hauts-murs d'enceinte, et aussi des détenues dont la condition ne favorise pas une vue globale des lieux, les Parisiens ne connaissent pas cette insolite citadelle dressant sa masse imposante au milieu de jardins et de vergers, amoureusement soignés par la congrégation des Sœurs de Marie-Joseph², qui se dévouent à l'assistance et au salut des délinquantes.

L'architecte Louis-Hippolyte Le Bas, qui construisit à la même époque l'église Notre-Dame-de-Lorette, avait conçu pour la Petite-Roquette un plan hexagonal d'une rigoureuse symétrie : six quartiers, agrémentés de cours où prospèrent de grands arbres, sont définis et isolés les uns des autres par six couloirs en rayon qui aboutissent à un fossé central d'où jaillit une tour massive abritant diverses parties communes dont, au sommet, la chapelle.

Il est permis d'imaginer ce que pourrait représenter, une fois l'enceinte et les divers grilles abattues, ce château-fort flanqué de six tours à la silhouette médiévale surgissant au milieu d'un décor de verdure. Dans un quartier dépourvu de centre d'animation, la Petite-Roquette pourrait jouer ce rôle, dont les urbanistes actuels nous rappellent combien il est difficile à susciter. Un ravalement « à la Malraux » pourrait avoir raison du gris sale de la pierre. Bien des entrées, aménagées par le constructeur et bouchées par la suite, pourraient être dégagées. De même, les

² La présence des religieuses dans les prisons date pour certains établissements de la fin du Premier Empire... A la date du 6 avril 1839, la surveillance des détenues est alors systématiquement confiée à des sœurs de divers ordres religieux. En 1841, l'archevêque de Lyon autorise les *sœurs de Saint-Joseph* qui travaillent dans les prisons à se constituer en congrégation indépendante. Elles prennent le nom de *sœurs de Marie-Joseph* (elles seront mieux connues sous le nom de *sœurs de prisons*) et s'installent au Dorat en Haute-Vienne... (Note de Philippe Poisson).

généreuses proportions des linteaux laissent croire qu'un élargissement des fenêtres de façade pourrait être systématiquement et aisément pratiqué.

Le volume intérieur des salles se prête aux utilisations les plus diverses : foyer pour personnes âgées, maison de jeunes, établissement scolaire, etc.

Avant d'entamer le trop classique processus de démolition, suivi de la construction des traditionnels équipements de quartier à l'architecture conformiste, l'examen d'une telle possibilité ne doit pas être rejeté *à priori*.

Pierre Branche

(Article paru dans le Monde du 19 août 1971)



***Une vue d'ensemble de la Petite Roquette au XIX^e siècle.
En 1967, plus de 300 femmes étaient encore détenues
dans cet établissement pénitentiaire datant de 1836.
On distingue bien les deux guérites de surveillance,
aujourd'hui entrée du square de la Roquette.***

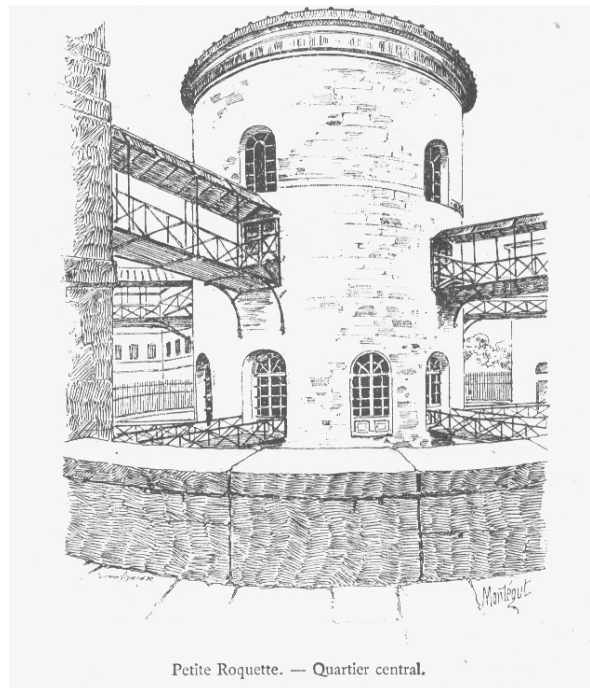
Autres écrits sur la Prison de la Petite Roquette

« ... Ce fut au mois de mars 1836 seulement, que la maison de la Petite-Roquette, destinée dans le principe à remplacer Saint-Lazare, reçut les jeunes détenus...

Cette prison, dont le nom officiel est : Maison des jeunes détenus, est la seule qui existe dans le département de la Seine, pour les garçons ; elle est trop grande pour l'usage auquel on l'a affecté ; elle pourrait contenir cinq cents détenus et le nombre

des enfants dépasse rarement cent cinquante ; aussi, quelques-uns de ses bâtiments semblent abandonnés, ils ont la tristesse du vide ; malgré cela, l'espace manque dans les promenoirs ; les enfants sont perdus dans cette vaste et silencieuse solitude, sans avoir pour cela l'air nécessaire à leur santé ; on ne peut parcourir ces grands couloirs déserts, ces préaux, dont la moitié au moins est toujours dans l'ombre projetée par les bâtiments, sans songer combien une plus modeste prison, dans la banlieue de Paris, avec un peu de verdure autour, sans tourelles à ses angles, comme celle-là, sans portes bardées de fer, vaudrait mieux pour l'esprit et le corps de tous ces petits malheureux.

Il y a comme à Mazas³, une rotonde centrale ; mais au lieu d'être intérieure elle est extérieure, isolée comme une tour et reliée par des ponts aux bâtiments qui convergent vers elle ; dans cette tour se trouve la salle où les enfants, comme des abeilles captives dans leurs alvéoles, sont enfermés dans les stalles disposées en amphithéâtre, où ils viennent recevoir leur nourriture morale ; c'est de l'intérieur de ces boîtes, d'où émerge seulement leur tête, qu'ils suivent les leçons de l'instituteur, que le dimanche, ils entendent la messe, et qu'ils se plaisent à écouter les intéressants récits, par lesquels le directeur de la prison avec une autorité rehaussée encore à leurs yeux, par son grade de lieutenant-colonel de l'armée territoriale, cherche à faire vibrer dans leur cœur la fibre patriotique et le goût des belles actions.



Dessin d'après nature, par Montégut

Le service de la maison est fait par vingt-cinq gardiens hommes, auxquels sont adjoints quarante hospitalisés venant de Nanterre ; nulle part, pas même à l'infirmerie, aucune femme ne remplace la mère absente auprès de ces pauvres

³ La **prison Mazas**, de célèbre mémoire, se trouvait ... juste devant la **gare de Lyon** à Paris. Le pentagone constitué par le boulevard Diderot, les rues de Lyon, Traversière, de l'avenue Daumesnil et de la rue Legraverend, toute cette zone était occupée par la **Prison Mazas**, du nom du colonel mort à la bataille d'Austerlitz (un de plus !). Cette prison occupait une superficie de 130 hectares, en face de la gare de Lyon. Le principe de base de cette prison reposait sur l'idée de la prison cellulaire. Suite aux nombreux débats qui avaient secoué différents pays d'Europe sur l'amélioration des conditions pénitentiaires et l'évolution de son système, on pensait que l'isolement complet le jour comme la nuit devait être la meilleure solution. La prison de la Maison d'arrêt cellulaire Mazas commença ses travaux en 1845 sur des terrains jusqu'alors occupés par des maraîchers. Sa construction fut terminée en 1850. Elle fut considérée comme une prison modèle. Des sommes considérables furent employées. Deux architectes, Leconte et Emile-Gilbert en furent les maîtres d'œuvres. Cette prison devait remplacer l'ancienne prison de la Force qui fut démolie la même année. Elle se situait rue du Roi-de-Sicile dans le IV^e arrondissement ... (Note de Philippe Poisson).

enfants. Au 6 octobre 1889, il y avait à la prison, 42 enfants en prévention, 61 jugés et 44 détenus par voie de correction paternelle, en tout 147... » (Adolphe Guillot, juge d'instruction à Paris, **Les Prisons de Paris et les Prisonniers**, Librairie de la Société des Gens de Lettres, 1890, p.320-324)

« ... A l'origine, la Petite-Roquette était destinée aux femmes. Elle est construite pour décongestionner Saint-Lazare, l'hôpital-prison où s'entassaient prévenues, condamnées et prostituées. Sur une colline rocailleuse, « agreste et salubre », la première pierre est posée par le préfet de la Seine, Gilbert-Joseph Chabrol, en 1835. L'architecte, Hippolyte-Lebas, qui a déjà construit Notre-Dame-de-Lorette, entend édifier une prison-modèle, inspirée du *Panopticon* de Jeremy Bentham, publié en France en 1791 et qui inspirera l'expérience de Milbank, en Angleterre. De la tour centrale de ce bâtiment « panoptique », le directeur doit embrasser d'un coup d'œil tout ce qui se passe, et la chapelle est visible de partout. Au départ le régime est auburnien (du nom du système adopté dans la prison d'Auburn, aux Etats-Unis) : isolement cellulaire la nuit, travail en commun et en silence le jour... (Michelle Perrot, **Les Enfants de la Petite Roquette**, *L'histoire n° 100*, mai 1987, p.32).

« ... L'enfance vagabonde préoccupait les philanthropes du XIX^e siècle. Elle constituait le plus profond réservoir de la délinquance et du crime. Pour la surveiller, la punir, mais aussi l'amender pour la réintégrer (si on désespère des adolescents corrompus, on conserve quelque espoir dans les capacités de l'enfance), les réformateurs multiplient textes et institutions : colonies correctionnelles, maisons de correction, plus rarement prison. Ouverte en 1836, la Roquette (dite plus tard « Petite » lorsqu'on créa à côté d'elle un nouveau bâtiment), se voulait une prison modèle fondée sur l'isolement cellulaire complet. Ses registres, conservés, permettent une approche sociologique des jeunes enfermés, que Jeanne Gillet a tentée.

Paradoxe : l'annonce de sa démolition fut, en 1975, l'occasion d'une manifestation où se retrouvèrent les militants les plus engagés dans les luttes carcérales. On regrettait la destruction d'une des rares prisons panoptiques françaises. De ce « lieu de mémoire », on aurait voulu faire un musée, témoignage, en plein Paris, d'une histoire carcérale toujours menacée par les ombres de l'oubli ... », (Michelle Perrot, **Les Ombres de l'Histoire, Crime et châtement au XIX^e siècle**, Champs Flammarion pour la présente édition, 2001, pp. 302-303.)

« ... En 1836, dans le souci de séparer les mineurs des majeurs, sera ouverte la maison d'éducation correctionnelle de la Petite-Roquette à Paris, inspirée d'un modèle américain rapporté par Tocqueville en 1831. C'est une prison cellulaire pour mineurs délinquants, vagabonds et enfants relevant de la Correction paternelle. Dans un premier temps, on y privilégie le régime cellulaire la nuit, et dans la journée les jeunes détenus travaillent en silence en atelier, ils reçoivent une instruction élémentaire et religieuse. Le vœu du législateur de 1791 est réalisé : lier la peine à l'éducation.

Pourtant, très vite, la Petite-Roquette évoluera vers l'encellulement intégral, jour et nuit. Dans une conception très religieuse, l'isolement et le silence apparaissent comme des gages d'amendement destinés à favoriser « *le recueillement et la contrition* ». A la même époque, on enferme les « filles perdues » dans les Bons Pasteurs, lieux intermédiaires entre le couvent et la prison.

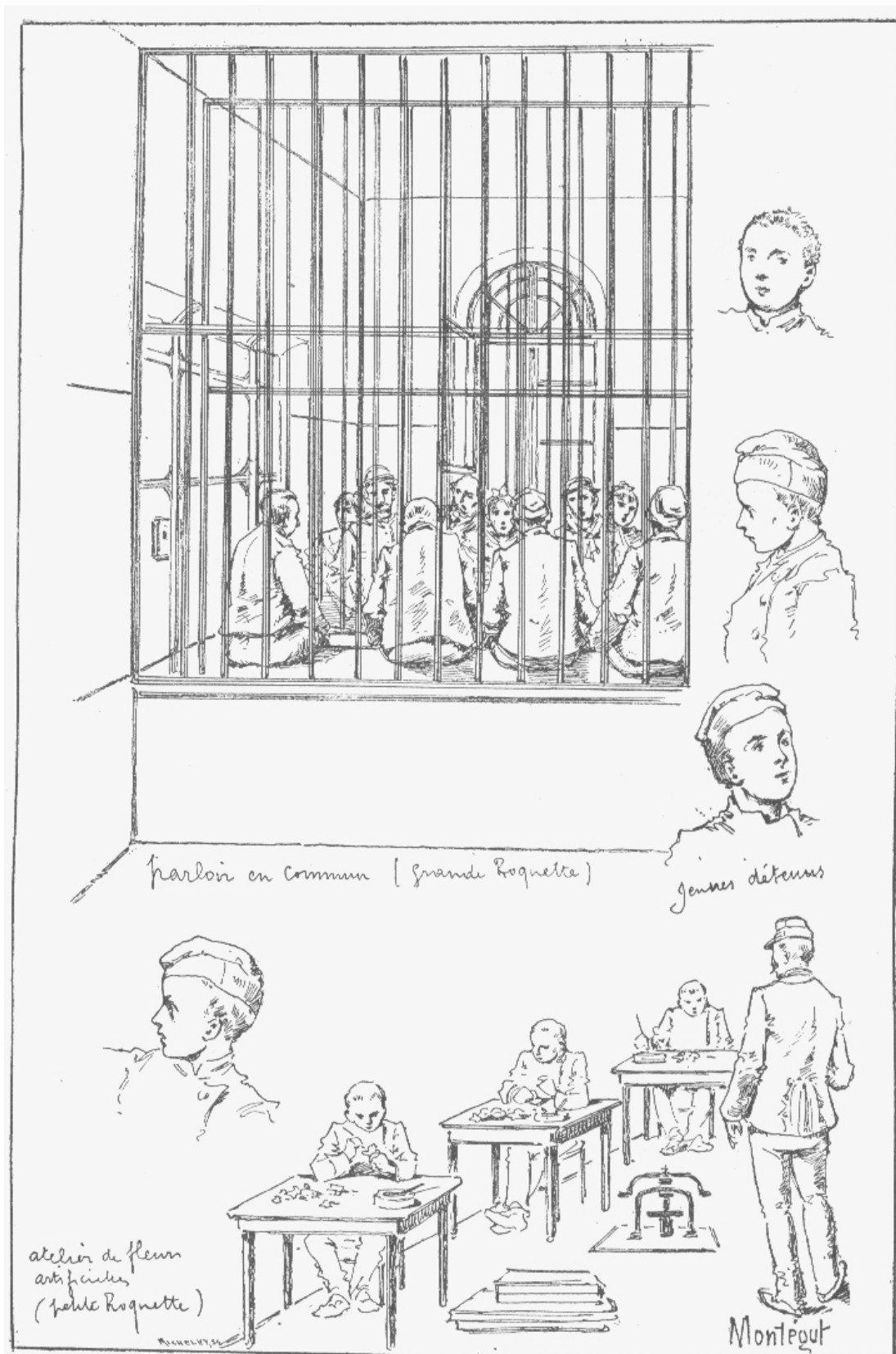
Puis au silence rédempteur de la Petite-Roquette se substitue la « nature rédemptrice », avec la création des colonies agricoles qui inaugurent un espace hors de la prison pour les mineurs de justice (voir « [Un siècle et demi de va-et-vient](#) »). Si, au moment de leur création, elles ont pu apparaître comme une alternative à la prison, elles n'en sont, en fait, que le prolongement. Avec l'évolution de la prolétarianisation des villes, le régime se durcit. On ne croit plus guère à l'efficacité de la prison qui amende, mais à celle qui sanctionne. A la pitié succède progressivement la peur sociale... » (Jacques Bourquin⁴, **Le fantôme des maisons de redressement**, *Le Monde Diplomatique*, avril 2002.)

« ... Afin de faciliter la rééducation des jeunes délinquants, on décide de les sortir des prisons pour adultes dans lesquelles ils étaient cantonnés.

Le 6 novembre 1836, Louis-Philippe inaugure la prison pour mineurs de la Petite Roquette. Destiné aux enfants de huit à vingt ans, ce pénitencier repose sur un système d'isolement total : dès 1839, les espaces collectifs comme les réfectoires et les ateliers disparaissent et la cellule de cinq mètres carrés reste leur seul lieu de vie. Les délinquants ne travaillent que dans leur cellule ; ils sortent un par un et accompagnés d'un gardien pour éviter toute tentative de communication entre eux ; les deux heures d'école par jour se font sans aucun contact visuel, pas même avec l'instituteur. Condamnés à des peines de quatre à sept ans pour vagabondage, vol ou mendicité, peu nombreux sont ceux qui survivent (on constate des suicides chez des enfants de 12 ans).

Malgré le vote de la loi de 1850 qui prévoit d'envoyer ces mineurs dans des colonies agricoles, la prison de la Petite Roquette, passant outre, persiste à appliquer l'isolement. Et il faudra l'intervention du député Jules Simon et celle de l'impératrice Eugénie pour dévoiler les conditions lamentables dans lesquelles vivent ces enfants. En 1865, l'établissement est enfin fermé. (Alix Ducret, **La Petite Roquette : la prison des enfants**, 21 juin 2006) ... »

⁴ Président de l'Association pour l'histoire de l'éducation surveillée et de la protection judiciaire des mineurs, corédacteur en chef de la revue *Le Temps de l'histoire*. (Note de Philippe Poisson).



Dessin d'après nature, par Montégut

« ...Créer des centres fermés pour les jeunes délinquants... Cette idée a commencé à parcourir les milieux philanthropiques, pénitentiaires, hygiénistes lors de l'instauration du Code pénal de 1810. Les premières entreprises d'éducation dite « corrective » ou « correctionnelle » sont apparues dans les années 1820-1830, promues et ratifiées par un gouvernement déjà très demandeur. Et dès le milieu du XIX^{ème} siècle, les premiers dysfonctionnements commençaient à se faire sentir et une impression récurrente d'échec s'installait.

Séparer les mineurs et les majeurs

Ce nouveau secteur d'intervention se justifiait par un raisonnement somme toute défendable : la promiscuité des majeurs et des mineurs dans les prisons a des effets de contamination et, au contact des multirécidivistes, l'enfant encore pur pourrait rapidement s'abîmer. La réflexion sur les prisons battait alors son plein et passionnait les foules ; depuis le journal à grand tirage jusqu'aux sociétés savantes (telle la Société générale des Prisons), en passant par les congrès pénitentiaires internationaux, tous les milieux sociaux cherchaient la prison idéale et rêvaient d'un emprisonnement rééducatif où le détenu sortirait meilleur que quand il y était entré. Pour les mineurs, le premier modèle qui s'imposa fut ce qu'on appela « les quartiers distincts » permettant d'accueillir des mineurs à part des majeurs ; mais ces bâtiments, situés au sein même de l'enceinte de la prison, dans des annexes souvent désaffectées, étaient d'un usage peu adapté à l'objectif initial : il faut dire que l'administration pénitentiaire connaissait déjà à cette époque le débordement et l'engorgement.

On glissa vers une autre solution : construire une prison spéciale, tout exprès pour les enfants : ce fut la Petite-Roquette. On sollicita un architecte de renom, qui dessina les plans d'un pénitencier panoptique rayonnant, on prépara une ligne budgétaire et on put ainsi « détenir » quelques 500 pupilles. Mais on avait agi dans la précipitation et très rapidement, la Petite-Roquette fut l'objet de vives critiques. La perfection disciplinaire de cette prison modèle impressionna à tel point les contemporains qu'elle devint insupportable à ceux-là mêmes qui avaient été les initiateurs du projet ! Il faut dire que la vie rééducative de ce lieu exemplaire atteignait des sommets : silence de tous les instants, isolement de jour comme de nuit, marche au pas et rassemblement trois fois par jour, perte du nom et du prénom (les mineurs étaient en effet appelés uniquement par leur numéro matricule). La Petite-Roquette, inaugurée en grande pompe quelques années auparavant, fut abandonnée au bout de vingt-cinq ans, les pupilles étant progressivement recasés ; le bâtiment fut utilisé ensuite pour les prévenus (majeurs et mineurs), avant que d'être transformé en prison pour femmes (il fut démoli en 1974). (**Le devoir d'histoire, disions-nous ?** Françoise Tétard, historienne.)

« ... Ces archives ont été retrouvées au début des années soixante dans une vieille grange en Normandie.

Elles sont composées de plusieurs centaines de documents qui couvrent une période comprise entre 1902 et 1922. Trois établissements pénitentiaires sont

concernés : **la prison des mineurs de La petite Roquette à Paris**, le « pré-bagne » de Saint-Martin de Ré, et la prison pour femme de Doullens.

Les archives relatives à la petite Roquette sont les plus intéressantes. Elles ont été constituées entre 1909 et 1912. L'isolement carcéral, la repentance par le recueillement et la méditation sont abandonnés au profit de l'éducation. La prison doit devenir le lieu où « l'enfance coupable » se rééduque. Cette évolution du traitement pénitentiaire est bien décrite sur le site du ministère de la Justice.

Ce site est destiné à présenter progressivement les pages numérisées de ces archives.

Les documents relatifs à la petite roquette sont les plus nombreux et les plus passionnants.

Ils donnent une vue détaillée « de l'intérieur » de la petite délinquance à Paris entre 1909 et 1912.

On peut classer ces documents en trois catégories : les textes administratifs, la gestion des prisonniers, les documents personnels des prisonniers.

Les documents administratifs

Comme dans chaque établissement, l'instituteur décrit le fonctionnement de la prison. On trouve en outre les documents préparatoires à l'application de mesures nouvelles, projets de convention de prise en charge des mineurs, etc. Enfin sont conservés certains dossiers complets relatifs à des événements particuliers, notamment une affaire de détournement de mineur au sein même de la prison.

Les documents relatifs à la gestion des prisonniers

L'instituteur a rédigé deux sortes de documents, un cahier des entrées et sorties de tous les mineurs détenus. Il y note l'infraction, la nature de la condamnation, les mesures d'éducation retenues ainsi que des informations sur la famille. Les autres documents sont des fiches individuelles (plus d'une centaine) qui reprennent les mêmes informations.

Les documents personnels des prisonniers

Ce sont les plus émouvants. Tout le courrier des enfants était conservé par l'instituteur. Ces lettres donnent une idée incroyable du vécu des prisonniers. Si certains savent à peine lire et écrire d'autres, minoritaires, s'expriment de façon admirable comme le montre ce poème que vous pouvez lire plus bas.

Pour l'essentiel, les mineurs délinquants de la petite roquette s'inscrivent dans une criminalité « de nécessité ». Ils sont condamnés pour vagabondage, vol, mendicité, infraction à la police des chemins de fers. Nous en reparlerons plus en détail dans un article à paraître sur ce site sous le titre « L'abandon et la misère ». À la marge on trouve quelques mineurs plus installés dans la délinquance. Ce sont « les apaches ».

La famille les a abandonnés, la société les méprise. À leur tour, ils méprisent cette société et tentent d'utiliser l'institution pour s'en défendre. Soumis à l'isolement, c'est en fraude qu'ils échangent quelques mots. Voici certains de ces dialogues volés griffonnés sur du mauvais papier. Les gardiens les ont saisis ce qui valut probablement bien des punitions à leurs auteurs infortunés... (Yann Bisiou : Professeur à l'Université Paul Valéry – Montpellier III, *Punir et éduquer : les archives d'un instituteur des prisons*, (<http://pagesperso-orange.fr/yann.bisiou/blond/index.html>) ... »

Pour en savoir plus :

Sur la Petite-Roquette :

- H. Gaillac, *Les Maisons de correction (1830-1945)*, Paris, Cujas, 1971
- P. Saddy, « La prison de la Petite-Roquette », *Architecture, Mouvement, Continuité* n°32, mars 1974, p.86-87.

Deux mémoires de maîtrise d'histoire :

- J. Gillet, *Délinquance juvénile et réforme pénitentiaire au XIX^e siècle, La Petite Roquette*, 1975, 306 pages (dactylographiées).
- D. Laplaige, *La Délinquance juvénile à Paris au XIX^e siècle, La prison et la Petite Roquette (1836-1890)*, 1974, 142 pages (dactylographiées).

Un article de presse :

- M. Perrot, Les enfants de la Petite Roquette, *L'Histoire* n°100, mai 1987, p.30-38.

Interview de la directrice de la Petite Roquette par Marguerite Duras :

- Interview de la directrice de la Petite Roquette par Marguerite Duras
DIM DAM DOM ORTF - 12/11/1967 - 00h12m30s

La petite Roquette, une prison de femmes dirigée par une femme. Interview par Marguerite Duras de la seule femme directrice de prison sur son parcours, son métier, les prisonnières, les conditions de vie, l'autorité, les punitions, les suicides...

http://www.ina.fr/archivespour tous/index.php?vue=notice&id_notice=I04299049

Peine de mort pour une prison de Monique Aubert :

Titre du film : Peine de mort pour une prison, Documentaire 1974 couleur 9min

Ce film amateur tourné en super 8mm est le dernier témoignage sur la prison de la Petite Roquette (11^e) démolie en 1974. Les images filmées sans commentaire restituent la grandeur de l'édifice avant sa démolition et soulignent sa fragilité face aux bulldozers qui viennent briser sa carcasse. Le lent maniement de la caméra, l'enivrement procuré par la musique et le tintement des cloches contribuent à personnifier cette forteresse sous les traits d'un condamné à mort.